

LE MURMURE DE LA RENARDE



Maison d'édition Jeunesse

Sous statuts associatifs
loi 1901

URL /editions-murmure-renarde.com

enregistrée sous le N° W 83 3003828
siège de l'association 1192 chemin de l'argerie
quartier des batailloles
83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME

CONTRAT MORAL DE LA MAISON D'ÉDITION

«LE MURMURE DE LA RENARDE »

Les auteurs et illustrateurs sont membres de l'association et participent activement à la diffusion des œuvres.

En tant que membre un droit d'adhésion de 30 euros est demandé.

L'association propose son support numérique pour faire valoir et diffuser sur le net les ouvrages.

La maison d'édition a une ligne éditoriale : **L'édition jeunesse**, mais elle ouvre ses portes à la poésie, aux essais et aux biographies.

RÈGLES DE RÉPARTITION DES VENTES

Le prix de vente est fixé par la présidente et les membres du bureau.

Il varie entre un et cinq euros.

La maison d'édition prélève systématiquement un euro sur toutes les œuvres dont le prix est fixé entre deux et cinq euros.

Les bénéfices de la vente des ouvrages dont la valeur ne dépasse pas un euro seront reversés intégralement à la « maison de soins palliatifs » de GARDANNE dans les BOUCHES DU RHÔNE.

Les illustrateurs et les auteurs perçoivent donc deux euros par livre acheté sur le site, sur toutes les œuvres fixées à cinq euros.

Le paiement sur le site s'effectue par PayPal ou par chèque. La comptabilité des ventes sera disponible pour tous les membres, dans le bilan annuel, pour une visibilité optimale.

Les œuvres appartiennent pendant trois ans à la maison d'édition, sauf si un contrat d'édition sur support papier rend possible la diffusion dudit ouvrage.

Ce contrat moral n'est pas un contrat de travail et ne relève en rien de l'URSSAF.

Titre de l'œuvre :

Auteur :

Demeurant :

Illustrateur :

Date :

l'Auteur

l'Illustrateur

La Présidente de l'association

